

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° No 379. Arrêté du 14 décembre 1917 accordant un secours à Madame CARRO, mère de M. Le Carros, administrateur-adjoint des colonies, mort au Champ d'honneur.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 décembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la situation budgétaire de la Côte Française des Somalis

Vu la dépêche ministérielle No 10B du 10 novembre 1917

le conseil administration entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. Un secours de 1.500 francs est accordé à Madame Le Carro, mère de M. Le Carro, administrateur-adjoint de 2^{me} classe des colonies, tué au Champ d'honneur le 8 avril 1916, pour l'année 1917. Art. 2. La dépense sera imputée sur les crédits du

chapitre 12, article 1^{er}, du budget local, exercice 1917. Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

geffriaud.